Les grandes orientations des politiques économiques pour 1999

1999/2035(COS) - 30/03/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF: recommandation de la Commission concernant les Grandes orientations politiques économiques des Etats membres et de la Communauté. CONTENU: les Grandes orientations des politiques économiques de 1999 comprennent des orientations générales ainsi que des orientations par pays, qui jouissent d'une même légalité. Les orientations générales, qui sont applicables à tous les Etats membres, indiquent la voie que les politiques économiques doivent suivre. A l'intérieur de ce cadre général, les orientations par pays s'emploient à identifier les priorités de politiques spécifiques à chaque Etat membre, en tenant compte de leur situation particulière. Il ressort clairement des orientations générales des politiques économiques que la priorité principale est d'atteindre un niveau durablement élevé de croissance et d'emploi. Pour relever le défi de l'emploi en Europe, il faut une stratégie globale et cohérente comportant trois grands éléments dont les effets se renforcent mutuellement: 1) des politiques macroéconomiques saines qui soient propices à la croissance, à l'emploi et à la stabilité des prix, ce qui suppose que le pacte de stabilité et de croissance soit pleinement respecté et que l'évolution des salaires reste appropriée; 2) des politiques qui améliorent le fonctionnement global des marchés du travail et favorisent en particulier l'aptitude à l'emploi, l'esprit d'entreprise, la capacité d'adaptation et l'égalité des chances, grâce à une mise en oeuvre résolue, rapide et transparente des Lignes directrices pour l'emploi, conçues en fonction de la situation des Etats membres; 3) des réformes économiques permettant d'accroître l'efficience et la flexibilité des marchés de biens, de services et de capitaux, ainsi que d'engager sur une trajectoire de croissance respectueuse de l'environnement, ce qui implique un suivi attentif du marché unique, une politique ferme en matière de concurrence, des réformes réglementaires, l'amélioration du fonctionnement du marché du travail ainsi que des systèmes d'imposition et de prestations sociales plus efficaces. Le Pacte européen pour l'emploi devrait définir le processus par lequel tous les acteurs politiques, au niveau national et européen, engageront le dialogue qui permettra d'atteindre l'objectif social et économique central de l'Union, à savoir un niveau élevé d'emploi dans un contexte de croissance forte et soutenue à moyen terme.